

La Plaine Dijonnaise

MAGAZINE

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Pacte de

GOUVERNANCE

P. 3 | Une nouvelle organisation
entre les communes et l'EPCI

Adoption du

BUDGET 2022

P. 4-5 | Nouveau budget pour
la Collectivité

PORTRAITS...

P. 21 | Découvrez les portraits
de personnalités locales,
impliquées, engagées dans la
vie quotidienne de vos
communes

En BREF

P. 25 | Votre concentré d'actus !

[Dossiers]

Plan Climat-Air-Énergie Territorial & Projet de territoire

P. 6 | Environnement,
attractivité du territoire,
politique sociale : notre
territoire évolue



SOMMAIRE

VIE PUBLIQUE

- 3 | Pacte de Gouvernance
- 4 | Budget primitif 2022

DOSSIER

- 6 | Plan Climat-Air-Énergie Territorial
- 8 | Contrat de Relance & de Transition Écologique

SERVICES COMMUNAUTAIRES

- 10 | Fonctionnement des assemblées
- 11 | Dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- 12 | Cap sur la rentrée de septembre !
- 12 | Jeunesse : des dispositifs innovants
- 13 | France service de la Plaine Dijonnaise
- 14 | Annuaire des commerces
- 15 | Début des travaux des Chemins Doux
- 16 | Houblonnières communautaires
- 16 | Marché de la Graine

ENTREPRENDRE

- 17 | Fonds Régional des Territoires (FRT)
- 18 | Ipéria
- 19 | Jardinerie Genlisienne
- 20 | Savoir-faire exceptionnels

RACONTER

- 21 | Florian GATT, Maréchal-Ferrant
- 22 | Vélo Occasion
- 23 | La Forge des Grands Crus
- 24 | La Ferme du Bel Ousia

EN BREF

- 25 | Cérémonies d'inaugurations
- 26 | Charte de coopération
- 26 | Journée Portes Ouvertes
- 27 | Forum Emploi
- 27 | Semaine de la Mixité
- 28 | Cendriers Cy-Clope
- 28 | La Collectivité s'équipe de vélos électriques
- 29 | Challenge de la mobilité
- 29 | Festival des Solutions écologiques
- 30 | Utilotroc

L'Édito du Président



Comme depuis le début de notre mandature, ce magazine est l'occasion de réaliser une rétrospective des actions de l'année dernière mais aussi de vous informer sur les principales décisions en cours.

Depuis bientôt deux ans, nous avons entrepris des actions et des réflexions importantes pour chaque citoyen de notre territoire. Qu'il s'agisse de la Petite Enfance, du Social, de l'Environnement, du Tourisme ou de l'Économie par exemple, tout est déployé pour apporter un service public de qualité et de proximité. A travers ses politiques publiques, nous mettons tout en œuvre, à notre échelle, pour fonder des perspectives solides, celles d'un territoire engagé pour un avenir durable.

Cet engagement, véritable leitmotiv de notre politique, sera ainsi retranscrit dans un Projet de territoire partagé par les communes membres, esquissé sur 10 ans et véritable feuille de route de nos actions futures.

Dès le plus jeune âge, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise accompagne les familles, grâce à l'équipe du Relais Petite Enfance qui assure à la fois un véritable point d'information pour les Parents-employeurs mais aussi des formations pour les professionnels de la Petite Enfance. En dehors des temps scolaires, les élèves de maternelle et de primaire bénéficient du savoir-faire des équipes du Pôle Enfance Jeunesse, sur les temps d'accueil qui leur sont dédiés. Nous continuons aujourd'hui, tout naturellement à placer la Petite Enfance et l'Enfance au cœur de nos réflexions et de nos préoccupations. A titre d'exemple et sous l'impulsion de la Caf 21, les ressources des familles seront directement sollicitées auprès de cet organisme, afin que les tarifs soient basés sur les situations de chacun. Dans cette même optique, nous n'avons jamais cessé de penser que notre Collectivité devait jouer un rôle pour donner à chaque jeune ses chances de s'épanouir et de trouver sa place dans la société. Ce travail se fait grâce aux Espaces Jeunes, en lien direct avec les 11 – 25 ans, qui permettent, entre autres, la création de projets, l'apprentissage de l'autonomie, ou encore l'accompagnement dans des projets individuels.

Concernant l'accompagnement de tous, plusieurs services sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et en toute confidentialité. Je pense par exemple au Point Relais Emploi (PRE), qui, outre les actions d'accompagnement, organise des opérations concrètes, comme le Forum Emploi ou encore un accueil de proximité au service des citoyens et des entreprises (stage et alternance, recherche d'emploi, reconversion, aide au recrutement, etc.). N'hésitez pas à le solliciter. Autre service mis en place cette année, La « France services » de la Plaine Dijonnaise permet, elle aussi, de vous guider dans vos démarches administratives quotidiennes : santé, famille, retraite, logement, impôts. Ce service de proximité est une vraie valeur ajoutée pour notre territoire et doit faciliter votre quotidien.

Nous pensons également qu'il est vital de porter des projets ambitieux visant à répondre aux enjeux du développement durable. Nous travaillons ainsi à transformer nos modes de vie pour les rendre plus sobres, plus sains et plus viables. Cette volonté infuse tous nos projets : création de houblonnières communautaires participatives, lancement d'un Marché de la graine, travaux d'aménagement sur tout le territoire pour proposer des modes de déplacements plus respectueux, avec notamment le projet des Chemins doux. A ce sujet, le conseil communautaire a désiré prendre la compétence « Mobilité ». Cependant, il est fondamental de préciser que les élus communautaires ont souhaité ce transfert à périmètre constant et sans nouvelle charge financière pour notre Communauté de Communes. Toujours soucieux de la parole donnée, du vote des élus communautaires et de la démocratie qui s'est exprimée, nous maintiendrons le fondement de cette délibération et ne participerons donc pas financièrement à des projets communaux hors périmètre initial.

Attentive aussi à faire rayonner l'attractivité du territoire, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, s'est lancée dans une étude visant à développer une véritable politique touristique en partant de ses atouts et ses ressources matériels et immatériels. Un travail collectif de recensement avec les 22 communes membres a ainsi été réalisé. Notre patrimoine, la faune et la flore déjà bien identifiés ici, sont autant d'éléments qu'il convient de valoriser pour les 22 000 résidents du territoire et permettre un rayonnement plus fort pour notre tissu économique local. A ce titre, nous pouvons déjà annoncer la préparation d'une charte fluviale du territoire, avec l'accompagnement des Voies Navigables de France (VNF), dans les prochains mois afin de donner une visibilité accrue de notre territoire et de ses atouts. D'un point de vue économique, nous constatons un maillage important composé d'entreprises à forte attractivité, mais également un tissu de commerçants et d'artisans opérant dans des domaines très variés, qui font, là encore, toute la richesse de la Plaine Dijonnaise. Les deux dernières années que nous venons de traverser, ont pourtant mis à mal certains secteurs ; la Collectivité leur a apporté son soutien en s'associant à la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du Fonds Régional des Territoires (FRT). Elle entend maintenir ses actions en favorisant l'installation des entreprises locales et en étant toujours plus attractive en poursuivant, entre autres, le développement de ses Zones d'Activités Économiques (ZAE). Il nous appartient, plus que jamais, de soutenir ce poumon économique, pour offrir de réelles opportunités d'emploi aux usagers de notre territoire et conforter l'activité de nos entreprises.

Enfin, et pour mieux appréhender les enjeux d'aujourd'hui et de demain, il nous paraît essentiel de consolider les relations entre notre Collectivité et les territoires voisins. Cette volonté de partage des expériences, nous a conduit dans une démarche forte et hautement symbolique pour l'avenir, à signer au mois de mars dernier une Charte de coopération avec la Communauté de Communes Norge et Tille.

Vous l'aurez compris, ces grands projets nous impliquent tous et c'est ensemble que nous pourrons relever les défis de demain. Notre territoire est beau, dynamique et engagé ; préparons-lui, en cohérence, un lendemain plein de vie !

Bien à vous

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
Maire d'IZIER



PACTE DE GOUVERNANCE | POUR UNE MEILLEURE COOPÉRATION

Le Pacte de Gouvernance a pour objectif de donner plus de transparence dans la gouvernance et d'encourager la coopération entre les Communes et l'Intercommunalité. À ce titre, le Pacte de Gouvernance doit être adapté à l'identité du territoire intercommunal.

Pour y parvenir, l'objectif majeur est d'établir et de pérenniser une véritable relation de confiance réciproque entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les Communes. Ces dernières doivent pouvoir compter sur le soutien, humain et matériel, de l'intercommunalité. Pour instaurer ce climat de confiance et d'entraide, il faut passer par la consultation et l'association des 22 Communes membres à toutes les décisions stratégiques. La Collectivité se veut être un territoire attractif, solidaire et respectueux de son environnement. Le Pacte de Gouvernance apparaît donc comme une condition nécessaire pour atteindre conjointement ces objectifs.

Ce Pacte met tout en œuvre pour intégrer pleinement l'ensemble des acteurs du territoire dans les décisions. Le Conseil Communautaire définit les grandes orientations de la politique communautaire. C'est cette instance, composée d'élus représentant l'ensemble des communes du territoire, qui décide, collectivement, des actions de la Plaine Dijonnaise. La participation des Communes à la gouvernance de la Collectivité se fait, notamment, par le biais de leur représentation dans les diverses commissions de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Pour poursuivre dans cette ambition et ce désir de transparence, les syndicats (SINOTIV'EAU, SMICTOM, SCoT Dijonnais, SICECO) sont dans l'obligation de transmettre un rapport d'activité annuel et de communiquer leur budget à la Collectivité qui les transmet ensuite aux Communes membres.

LE PACTE DE GOUVERNANCE C'EST :

Le projet de territoire

Les élus communautaires et municipaux du territoire de la Communauté de Communes sont invités à travailler sur l'élaboration du projet de territoire.

La création ou la gestion d'équipements

Confier la création ou la gestion de certains équipements relevant des attributions de la Collectivité à une Commune membre.

Des orientations en matière de mutualisation

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise souhaite faire de la coopération et de la solidarité des objectifs communs sur son territoire.



La consultation des Communes

Le Conseil Communautaire doit, si un projet intéresse une Commune membre, demander la consultation de cette Commune.

La création d'un groupe projet

Les groupes projets peuvent être assimilés à des commissions spécialisées, créés dans le but de réaliser un projet particulier sur le territoire.

L'aide au développement économique

La Collectivité et ses Communes membres veulent s'engager pour favoriser les commerces et services de proximité, mener des actions afin de soutenir les entreprises et permettre d'accroître l'attractivité sur le territoire.

Des objectifs de représentation égalitaire Hommes-Femmes

Encourager la parité et s'engager, avec ses Communes membres, à ne faire aucune discrimination de sexe pour un poste d'élus ou de représentant aux instances de la Communauté de Communes et des Communes membres.

BUDGET PRIMITIF 2022 |

En Conseil Communautaire le 17 mars 2022, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a mis au vote le budget primitif, qui est un prévisionnel des recettes et dépenses de l'année à venir. Ce budget se compose de deux sections, l'une intégrant le fonctionnement de la Collectivité (charges de personnel, fournitures, fluides et contrats de prestations dédiés au fonctionnement de la Collectivité, ou encore la maintenance ou l'entretien) et l'autre l'investissement.

Le budget total de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'établit à **26 697 688.32 euros**. Nous retrouvons donc les dépenses de fonctionnement, mais aussi les dépenses d'investissement, prévues notamment pour améliorer, sur la durée, le cadre de vie des usagers. Cela concernera particulièrement le Pôle Familial et Social, avec le projet de réhabilitation du site installé au 12 rue de Franche-Comté, qui démarrera en fin d'année. Ces travaux permettront l'aménagement de deux nouveaux bâtiments, adaptés à l'accueil du public, pour un montant estimé à **4 314 000 euros**. Les usagers pourront ainsi retrouver en un seul et même lieu, la France services de la Plaine Dijonnaise, le Centre Social, le Relais Petite Enfance, un accueil de loisirs ainsi que le Point Relais Emploi. En parallèle, les Élus souhaitent poursuivre leur travail au niveau économique (développement des zones d'activités économiques) mais aussi soutenir l'emploi sur le territoire. L'environnement et le tourisme connaîtront également des évolutions, grâce au projet des Chemins Doux (400 000 euros) qui alliera mobilité et cadre de vie agréable pour les usagers.

Ainsi, le budget 2022, à la fois, répond aux besoins des usagers en soutenant la qualité de services et porte un message fort de maintien de notre économie, après les deux années de crise sanitaire que nous venons de traverser.

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (BUDGET PRINCIPAL)

PETITE ENFANCE

284 850 € soit 13 €/hab



ENFANCE JEUNESSE

817 580 € soit 37 €/hab



POLITIQUE SOCIALE

161 500 € soit 7 €/hab



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INSERTION PROFESSIONNELLE

113 460 € soit 5 €/hab



ENVIRONNEMENT

212 100 € soit 10 €/hab



GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

1 658 200 € soit 75 €/hab



10,64
MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENT
(tous budgets confondus)

Budget principal
20 651 956,73 €



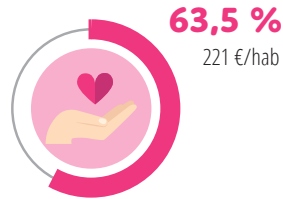
Dépenses de
fonctionnement
12 979 250,00 €



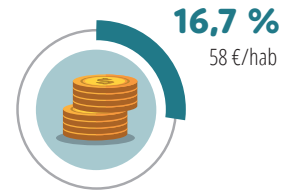
Dépenses
d'investissements
7 672 706,73 €

Depuis 2018
0 %
d'augmentation
des taux d'Impôts locaux

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS (DÉPENSES DU BUDGET PRINCIPAL)

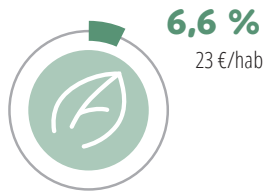


Petite Enfance
Politique Sociale
4 870 916,31 €

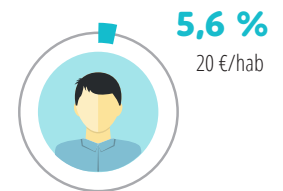


Opérations diverses*
1 283 687,33 €

* Cette section correspond aux reports des exercices précédents, au remboursement du capital des emprunts et aux Zones d'Activités Économiques.



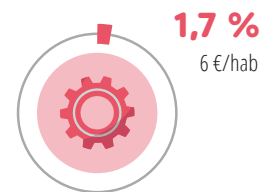
Environnement
504 594,47 €



Enfance Jeunesse
429 929,67 €

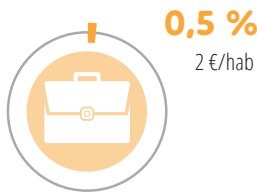


Équipement - Aménagement
Travaux
405 125,79 €



Services*
129 150,00 €

* Sont inscrites dans cette section, les dépenses des services dits « supports », à savoir les Affaires Juridiques, les Systèmes d'Informations et la Communication. Cela comprend entre autres, la gestion de la domanialité, l'achat de matériels et logiciels informatiques.



Développement économique
& Insertion professionnelle
38 903,16 €

ENVIRONNEMENT : ADOPTION DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

Le 17 février 2022, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a adopté un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Cette étape marque le commencement du projet territorial de développement durable pour la Collectivité.

Basé sur un diagnostic du territoire, le PCAET fixe trois objectifs ambitieux et cohérents avec le territoire :

- D'ici 2050, diminuer de près de la moitié la consommation énergétique du territoire ;
- Atteindre 30 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (sa part est de 13 % actuellement et principalement dû à l'usage du bois-énergie) ;
- Abaisser de 44 % les émissions directes de gaz à effet de serre du territoire et réduire la pollution atmosphérique.

Ce Plan Climat-Air-Énergie Territorial, d'une durée de **6 ans**, sera révisé à mi-parcours afin, d'une part, de dresser un bilan des actions engagées et, d'autre part, de réactualiser ce dernier au regard du contexte législatif mouvant.

En effet, les objectifs ont été décidés selon les critères donnés par la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)**, publiée au Journal Officiel du 18 août 2015. Cependant, les nouvelles réglementations (Stratégie Nationale Bas Carbone 2 par exemple) n'ont pu être intégrées et le seront lors de la révision.

À NOTER !

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial a vocation de ne traiter que les émissions issues du territoire. Par exemple acheter un ordinateur émet des gaz à effet de serre (environ 125 kg de CO₂), de même que son utilisation. Cependant, ces rejets ne sont pas comptabilisés dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial puisque ces derniers ne sont pas produits, physiquement, sur le territoire.

LE PCAET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A ÉTÉ DÉVELOPPÉ SELON CINQ AXES MAJEURS COMPLÉMENTAIRES :



Habiter et se loger en utilisant moins d'énergies fossiles

Cet axe, au cœur de la vie des administrés, est un élément essentiel vers une réduction des gaz à effet de serre puisque 20 % de ces gaz français proviennent des chaudières à gaz ou à fuel. Dans le cadre de ce Plan, une permanence, mensuelle, autour de la rénovation des bâtiments ouvrira à la France services de la Plaine Dijonnaise, située au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS, à compter du 1^{er} juin 2022.

Cette permanence, tenue en collaboration avec Bourgogne Énergies Renouvelables, a pour objectif de **faciliter**, pour chaque administré, **la rénovation de leur logement** en indiquant les différentes subventions possibles, s'assurer de la pertinence des devis mais également orienter, si besoin est, vers des solutions alternatives (biomatériaux par exemple).



Se déplacer & transporter les marchandises en polluant moins

Ce point est essentiel puisqu'actuellement la sphère publique est agitée, entre autres, par le débat concernant la voiture électrique et la pollution qu'elle engendre. Or, la mobilité n'est plus source de pollution si des alternatives territoriales sont proposées.

Ainsi, la Collectivité veut, d'une part, **réduire les besoins de mobilité** et d'autre part, **développer une mobilité**, des personnes ou des marchandises, **plus respectueuse de l'environnement**. En coopération avec la Communauté de Communes Norge et Tille, elle lancera un Plan de Mobilité Simplifié en septembre 2023. Le principe de ce Plan est de faciliter la mobilité des acteurs du territoire dans leur quotidien et en phase avec les enjeux actuels.



Consommer en économisant les ressources

Animée par le sentiment que la consommation des ménages est un levier essentiel pour déployer la transition écologique, tant psychologiquement que physiquement, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise souhaite favoriser **la consommation locale, réduire et valoriser les déchets ménagers**. Nous profitons de l'occasion pour saluer le travail de prévention des déchets initié par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et assimilées (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise et le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). À titre d'exemple, le SMICTOM propose aux usagers de développer le traitement des bio-déchets à domicile.

À noter qu'une obligation, en 2024, imposera le traitement séparé des bio-déchets.



Travailler & produire en préservant l'environnement

Même si un découplage complet entre utilisation de ressources naturelles et consommation des ménages n'est pas physiquement possible, la Collectivité souhaite **accompagner les grandes forces de son territoire** (agriculture, forestière, énergies renouvelables, entreprises privées etc.) **dans une démarche d'exemplarité** et la prise en main d'outils d'aggradation pour le milieu naturel. Une démarche portant sur la **sensibilisation auprès des entreprises** dans l'amélioration de la prise en compte des aspects environnementaux.



S'engager vers l'exemplarité

Les enjeux environnementaux sont à la fois des enjeux globaux, continentaux, nationaux, régionaux, départementaux et territoriaux. Face à ces différentes échelles, la Collectivité a engagé, à son niveau, un plan à l'échelle territoriale. Cependant, la plus grande étape, au-delà du défi technique, est **l'acceptation psychologique et l'initiative personnelle**.

Ainsi, la Collectivité s'engage, à travers, un plan d'actions, vers l'exemplarité et l'information de ses agents et des administrés. Elle travaille actuellement sur la rédaction d'une **charte d'éco-exemplarité**, pour limiter ses déchets et favoriser la biodiversité. Elle réfléchit également à la **création d'un grand défi citoyen**, autour de thème de la vie quotidienne, pour inciter à la réflexion et à la prise en main de ces enjeux.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial a pour vocation de donner à la Collectivité un cadre de travail pour les questions énergie-climat-qualité. Ainsi, face à la stratégie comprenant près de **50 actions**, le choix politique de la Collectivité, comme évoqué dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique, est de développer les actions de sobriété et d'efficacité énergétiques. L'urgence n'est pas tant la production d'énergie d'origine renouvelable, à l'impact environnemental parfois important, que la réduction de l'empreinte carbone, matérielle et énergétique de notre mode de consommation.



CONTRAT DE RELANCE & DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE : CE QU'IL FAUT RETENIR



À la suite de la crise sanitaire, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** appelé aussi **Plan France Relance**. Ce contrat est un plan décidé au niveau national pour relancer l'économie sur des bases saines. Il est structuré autour de trois piliers :

- Écologie et transition énergétique ;
- Compétitivité des entreprises ;
- Cohésion des territoires.

À l'échelle territoriale, le Plan France Relance permet de centraliser les projets pour élargir les possibilités de subventionnement. Il constitue aussi, pour le long terme, une base de réflexion et de travail pour le territoire.

Le CRTE de la Plaine Dijonnaise a été approuvé en séance plénière du Conseil Communautaire le 27 janvier 2022 et signé le 8 février 2022 par Monsieur Patrice ESPINOSA, *Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise*, Monsieur Fabien SUDRY, *Préfet de la Région Bourgogne – Franche-Comté*, *Préfet de la Côte-d'Or* et Monsieur François SAUVADET, *Président du Conseil Départemental de Côte-d'Or*. Cette signature vient achever le travail des équipes, élus, comme techniciens, de ces trois structures, ainsi que des Communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui ont fait preuve d'un engagement remarquable pour l'accomplissement de ce projet.

Ce CRTE dresse un état des lieux du territoire. La particularité est que, au contraire du PCAET, de nombreux domaines sont abordés comme le tourisme, la dynamique économique, la démographie, les services publics, la transition énergétique ou encore la mobilité.

Ce diagnostic a permis aux Élus de la Plaine Dijonnaise, à l'État et au Département de définir trois orientations stratégiques s'appuyant sur les trois piliers de l'intervention nationale (Développement économique, cohésion sociale et transition écologique) :

- Accompagner les acteurs économiques dans leur développement et promouvoir l'insertion par l'activité économique et l'emploi local ;
- Offrir des services adaptés et de qualité à l'ensemble des administrés et répondre aux besoins sociaux des plus fragiles ;
- Devenir concrètement un lieu d'implantation et d'innovation de la transition et de la résilience écologiques.

Ces trois orientations stratégiques sont ensuite déclinées dans un plan d'action. Précision importante, si la présentation peut faire penser que ces trois axes sont traités séparément, une attention particulière a été portée à la cohérence du plan d'action. Ainsi, chacune des orientations stratégiques, et les actions qui en découlent, prend en compte les problématiques des autres axes et tente d'y répondre, dans son domaine d'action.



Le développement économique comprend un certain nombre d'actions, autour de la mise en œuvre de projets contribuant au développement de l'Économie Sociale et Solidaire, la réhabilitation des friches économiques, l'animation économique territoriale ou encore le soutien aux administrés éloignés de l'emploi.

La cohésion sociale a un plan basé, en grande partie, sur la Convention Territoriale Globale, passée, en 2020, entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or. Ainsi, les familles, le logement, l'adolescence et la jeunesse de 11 à 25 ans, tout comme les services, sont au cœur de la vision politique.

DOSSIER

Enfin, la transition écologique est tentée d'être appréhendée, non plus seulement selon l'aspect climat-énergie, mais aussi selon les six limites planétaires dépassées. En effet, elles représentent ce que le système Terre peut absorber sans que cela ne compromette les conditions de vie de toutes les espèces dont l'espèce humaine. Les six limites planétaires dépassées sont par ordre croissant :

- 1 Le changement climatique** 
- 2 Le changement d'utilisation des sols** 
- 3 L'introduction de nouvelles entités dans la biosphère** *(Pollution chimique ou plastique)* 
- 4 L'extinction de la biodiversité** 
- 5 La perturbation des cycles naturels** *(Comme celui de l'azote ou du phosphore)* 
- 6 La perturbation du cycle de l'eau douce** 

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique est un document structurant à l'échelle du territoire puisqu'il permet d'agir sur les trois points expliqués précédemment. Cependant, il ne peut, par construction, être aussi complet et précis que le Projet de territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, document en cours de rédaction à l'heure actuelle.

LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

La Collectivité, à la suite du Contrat de Relance et de Transition Écologique, a engagé la reprise de la rédaction de son Projet de territoire. Véritable document phare de la vision politique des élus de la Collectivité, ce dernier donnera, sur l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, un certain nombre d'actions à conduire.

Actuellement, neuf engagements ont déjà été identifiés par les élus de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :



Ces engagements viennent cadrer la réflexion politique autour du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour offrir, aux administrés présents et futurs, un territoire accueillant, résilient, attractif et durable, au diapason de la signature de la Collectivité « *Agir pour notre territoire et un avenir durable* ».



ACTUALITÉS DES SERVICES : DE LA PLAINE DIJONNAISE

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES... ON VOUS DIT TOUT !

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est donc un espace de solidarité qui compte 22 Communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire, offrant à ses 22 004 administrés un juste équilibre entre qualité de vie et attractivité, grâce à son emplacement géographique et sa proximité avec la métropole.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est administrée par un Conseil Communautaire. Celui-ci est composé de 36 Conseillers Communautaires, issus des 22 Communes membres.

Les Élus Communautaires votent les projets. Ils votent également le budget de la Collectivité, chaque année et prennent les décisions relatives à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes.

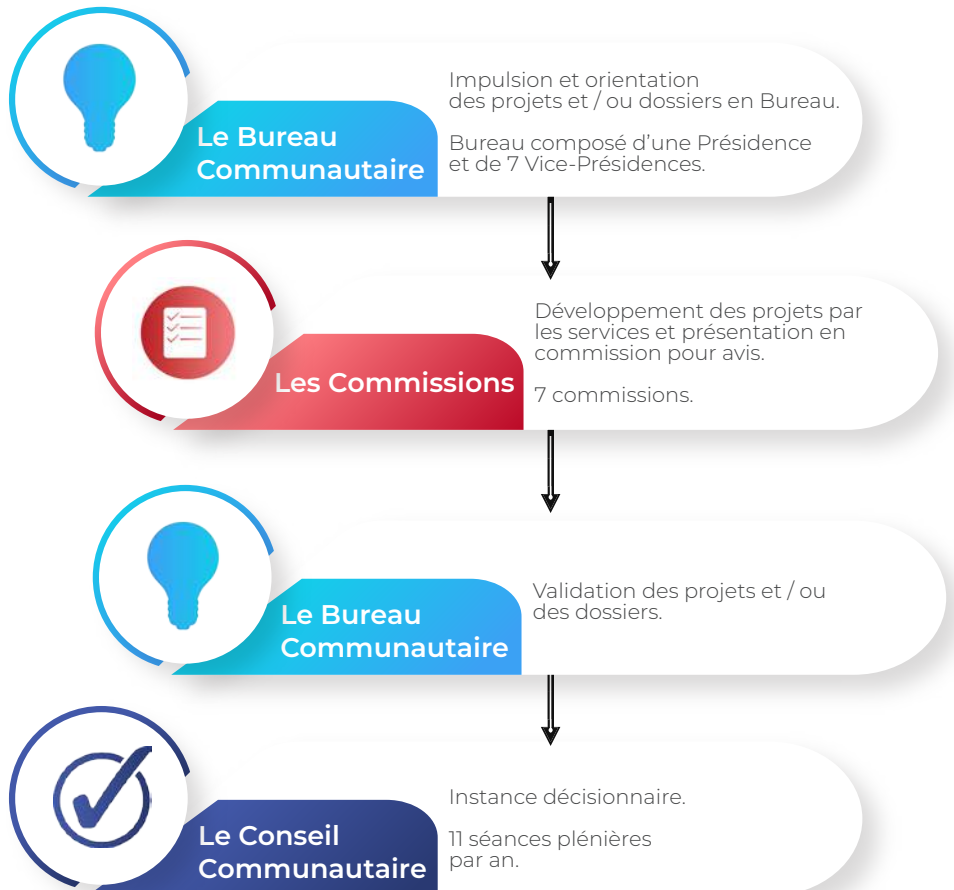
L'organisation de l'ensemble de ces assemblées est coordonnée par le Secrétariat Général, qui traite la préparation et l'envoi des documents présentés lors des séances plénières, mais aussi tout le suivi des délibérations notifiées après chaque assemblée.

LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES :



En 2021, **34** assemblées se sont réunies (Conseils Communautaires et Conférences des Maires).

168 délibérations ont été prises lors des 11 Conseils Communautaires.





[NOUVEAU] CAP VERS LA DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le mois de mars, que vous soyez particulier ou professionnel, vous pouvez effectuer toutes vos demandes d'urbanisme de façon dématérialisée. Cette évolution initiée par l'État, s'inscrit dans l'objectif de simplifier et de moderniser les services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont déjà accessibles en ligne.

La dématérialisation des demandes d'urbanisme a été préparée sur l'ensemble des Communes du territoire. Chaque Commune est donc en mesure de recevoir vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique permettant ainsi une instruction plus efficace, plus sécurisée et plus économe.

UNE PROCÉDURE SIMPLE

La plateforme de saisie, appelée Guichet Unique, est accessible depuis le site Internet de la Communauté de Communes et en cours d'installation sur ceux des mairies. Il suffit de créer un compte et de commencer la saisie des informations. La rubrique « **Quel dossier pour mon projet ?** » pourra vous aider en cas de besoin.



AVEC DE MULTIPLES AVANTAGES



Gain de temps

Plus besoin de vous déplacer ou d'expédier votre dossier en mairie.

Une réduction des délais de transmission vers l'Administration.

Les demandes d'information et de pièces complémentaires peuvent se faire en ligne.



Facile d'accès

Un service accessible en ligne 24h/24h.

Une aide en ligne lors de la saisie de votre dossier, minimisant les risques d'erreur.

Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.



Économique

Plus besoin d'imprimer dossiers et pièces exigées en plusieurs exemplaires.

Plus besoin d'affranchissement...

LE TRAITEMENT RESTE IDENTIQUE

Cette dématérialisation ne modifie pas les compétences de chaque acteur de la chaîne : du dépôt de la demande à la « fin des travaux », la chaîne de traitement reste inchangée.

Lorsque vous avez l'intention de réaliser des travaux de construction, d'aménagement ou de démolition, vous devez continuer à **vous adresser à votre mairie** pour connaître le règlement applicable sur votre terrain, vérifier si votre projet est conforme à la réglementation en vigueur et savoir si une demande de permis ou une déclaration préalable de travaux est nécessaire.

Votre mairie reste le lieu unique de renseignements et de dépôt des dossiers d'urbanisme, qu'elle se charge de transmettre au service instructeur.



Pour plus d'informations :

Service commun d'Instruction du droit des sols

✉ urbanisme@plainedijonnaise.fr



SERVICES COMMUNAUTAIRES

ENFANCE JEUNESSE :

CAP SUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE !

Comme chaque année, le Pôle Enfance Jeunesse lance sa campagne de création et / ou renouvellement des dossiers administratifs, valables à partir de septembre 2022, à destination de tous les enfants et jeunes qui fréquenteront les services périscolaires, extrascolaires ou Espaces Jeunes, durant l'année scolaire 2022-2023.

Les écoles du territoire ont distribué des flyers à l'ensemble de leurs élèves afin que chaque famille ait la date de la période qui les concerne. L'ensemble des Mairies du territoire ont également été sollicitées pour informer les nouveaux arrivants.

Le règlement intérieur 2022-2023 contient quelques nouveautés, dont la plupart ont été impulsées par la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or (Caf 21) :

- Les ressources prises en compte seront désormais celles communiquées par la Caf de Côte-d'Or elle-même, grâce au numéro d'allocataire transmis par les familles dans le dossier 2022-2023, comprenant le revenu imposable ainsi que les prestations versées. **Il ne sera ainsi plus nécessaire de transmettre l'avis d'imposition !**
- Les sorties Espaces Jeunes et les séjours seront également basés sur un **taux d'effort** : chaque famille bénéficiera d'un tarif adapté à sa propre situation familiale.
- Le coût du temps méridien sera composé de **deux tarifs** : la part « repas » et la part « encadrement ».

Centre de Facturation Unique (CFU)

✉ cfu@plainedijonnaise.fr

☎ 03.80.37.81.82 (matins uniquement)



Informations & contacts utiles disponibles sur le site Internet de la Plaine Dijonnaise | plainedijonnaise.fr

POUR LA TROISIÈME ANNÉE
CONSÉCUTIVE, CETTE DÉMARCHE
S'EFFECTUE EN LIGNE, DIRECTEMENT SUR
L'ESPACE FAMILLE



JEUNESSE :

DES DISPOSITIFS INNOVANTS !

Complémentaires à l'offre d'accueil proposée par les Espaces Jeunes situés à AISEREY et GENLIS, de nouvelles actions sont menées à destination des 11/25 ans :

- Le dispositif itinérant **Ado MOUV'** permet de rencontrer et proposer des animations aux jeunes les samedis et durant les petites vacances sur l'ensemble du territoire. L'équipe d'animation se rend sur les lieux fréquentés par les jeunes du territoire et reste également disponible pour diffuser de l'information spécifique à la jeunesse.
- La présence d'un **Promeneur du Net** sur les réseaux sociaux permet à l'animateur d'être disponible pour les jeunes.
- Les **Tournois Éner'jeunes** sont des rencontres sportives organisées à chaque période de vacances. La pratique de différentes disciplines et le plaisir d'être ensemble rendent l'événement de plus en plus populaire !
- Les permanences de la **Maison des Adolescents et de leurs Parents de Côte-d'Or** (MDAP 21) à GENLIS : une professionnelle de l'écoute accueille, en toute confidentialité et gratuitement, les jeunes (ou leurs parents) pour répondre à leurs difficultés sociales, éducatives, familiales, amicales ou médicales. Permanence les mercredis au collège Albert CAMUS et au 12 rue de Franche-Comté, à GENLIS.
- Le dispositif « **Chantier Jeunes BAFA** » : Véritable coup de pouce pour l'insertion professionnelle des 17/25 ans dans le monde de l'animation, qui facilite le financement du diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA). Le BAFA permet aux jeunes de pouvoir vivre une expérience professionnelle au sein d'un Accueil de Loisirs. Les frais de la première session théorique peuvent à présent être pris en charge par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. En contrepartie, le jeune s'engage, de manière non rémunérée, à effectuer le stage pratique BAFA (14 jours) et à travailler au sein d'un Accueil de Loisirs du territoire durant une période définie en fonction des frais engagés.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

[NOUVEAU]

FRANCE SERVICES A OUVERT SES PORTES !

Depuis le mois de février 2022, une antenne **France services** est à disposition des habitants de la Plaine Dijonnaise, mais pas seulement. Ce nouvel espace ouvert à tous, **facilite l'accès** des citoyens aux services publics et propose un accompagnement aux démarches administratives dématérialisées.

FRANCE SERVICES DE LA PLAINE DIJONNAISE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La création d'une France services sur le territoire de la Plaine Dijonnaise a été approuvée par le Conseil Communautaire en juillet 2021, en partant d'un double constat :

- La volonté d'**élargir l'offre de services**, afin de répondre aux attentes et besoins de services de proximité exprimés par les habitants et acteurs du territoire ;
- Les services prévus dans le cahier des charges « France services » étaient, pour la plupart, déjà rendus en direction de différents publics accueillis par le **Centre Social de la Plaine Dijonnaise** et par le **Point Relais Emploi**.

Située à GENLIS, au 12 rue de Franche-Comté, la France services permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.



France
services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services de la Plaine Dijonnaise vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
12 rue Franche-Comté | 21110 GENLIS
03.80.31.27.30 | franceservices@plainedijonnaise.fr

Lundi après-midi : 13 h 30 - 18 h 00
Mardi, mercredi, jeudi : 09 h 00 - 12 h 30 | 13 h 30 - 16 h 30
Vendredi : 10 h 00 - 16 h 00



France services - Février 2022



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE SERVICES DE LA PLAINE DIJONNAISE

Lundi après-midi : 13 h 30 - 18 h 00
Mardi, mercredi, jeudi : 09 h 00 - 12 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30
Vendredi : 10 h 00 - 16 h 00

03.80.31.27.30 | franceservices@plainedijonnaise.fr

CÔTÉ PRATIQUE

Quatre agents de la Communauté de Communes ont été formés aux missions France services pour **accueillir et accompagner** les usagers dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne...

Selon les demandes, ils pourront :

- Apporter des **réponses immédiates**. Pour les usagers qui ont des facilités avec le numérique, deux ordinateurs reliés à une imprimante/scanner sont en accès libre ;
- Organiser des **rendez-vous** avec un conseiller des services publics soit en présentiel soit en visio-conférence, dans un espace de confidentialité.

Cette nouvelle France services, la seizième dans le département de la Côte-d'Or, est un service public de proximité, plus humain et plus accessible qui se déploie au sein du territoire de la Plaine dijonnaise. Au plus près des citoyens.



PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

SERVICES COMMUNAUTAIRES

[À VENIR] ANNUAIRE DES COMMERCES

Découvrez ou redécouvrez bientôt tout le savoir-faire des commerçants, artisans et prestataires locaux avec le prochain annuaire des Commerçants & Artisans de la Plaine Dijonnaise !

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise soutient les commerçants et artisans du territoire en contribuant à la promotion de leur activité. Valoriser les commerces de proximité, c'est participer et encourager l'attractivité de tout un territoire, un tissu économique et social essentiel, pour tous, au quotidien.

Commerces alimentaires, restaurants et traiteurs, loisirs et sorties, maison et décoration, mode et accessoires, beauté et santé, services, transports, artisanats d'art... Tous seront présents pour vous permettre de consommer bon et local !

Pour trouver une enseigne, vous pourrez vous rendre prochainement sur le site Internet de la Plaine Dijonnaise | plainedijonnaise.fr |

Vous êtes commerçant, artisan, prestataire de service local et vous souhaitez figurer dans cet annuaire ? Contactez directement le service du Développement économique | devec@plainedijonnaise.fr |

Un espace «Pro» vous sera également dédié pour vous inscrire, modifier vos informations et joindre des photos. Vous serez bientôt informés de la mise en ligne de ce nouvel outil !



Commerçants et artisans de
La Plaine Dijonnaise
J'agis, je consomme local

Consommer local,
c'est bon pour tout le monde !

DÉCOUVREZ LE NOUVEL ANNUAIRE
DES COMMERÇANTS & ARTISANS DU TERRITOIRE

ACCESSIBLE À TOUS GRATUITEMENT

Un projet initié par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise • 12 rue Ampère 21110 Genlis
03 80 37 70 12 • accueil@plainedijonnaise.fr • www.plainedijonnaise.fr

LA PLAINE DIJONNAISE : ACTEUR ENGAGÉ EN FAVEUR DES CLAUSES D'INSERTION

Les clauses d'insertion sont un outil juridique qui permet aux acheteurs, publics et privés, de réserver dans leur achat, un volume d'heures de travail pour des publics en insertion professionnelle. Elles constituent un véritable levier pour favoriser l'immersion en situation de travail et la professionnalisation des demandeurs d'emploi.

Dans un souci de promotion de l'emploi et de l'insertion, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a décidé d'inclure dans le cahier des charges de son marché de fournitures de repas (temps périscolaire et Multi-accueils Petite Enfance), une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. La Collectivité a également confié l'intégralité de son marché dédié à l'entretien de ses espaces verts à une Entreprise Adaptée relevant du champ de l'économie solidaire.

Vous souhaitez vous renseigner sur ce dispositif ? Le Point Relais Emploi vous accueille **sur rendez-vous** :

du lundi au vendredi

de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17 h (16 h le vendredi)

12 rue de Franche-Comté à GENLIS

Une permanence est également ouverte le lundi

de 13h30 à 16h30

18 rue du Bois à THOREY-EN-PLAINE



Point Relais Emploi

✉ emploi@plainedijonnaise.fr

☎ 03.80.47.29.95



TOURISME & ENVIRONNEMENT : DÉBUT DES TRAVAUX DES CHEMINS DOUX

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est engagée dans la réalisation de boucles de randonnée sur son territoire. Ces différents tracés, destinés à la pratique de la marche pédestre, dont la longueur fluctue entre 3 km et 20 km, ont pour vocation de procurer un espace sécurisé et balisé aux familles du territoire et d'offrir à des randonneurs plus aguerris des itinéraires pour des sorties plus longues.

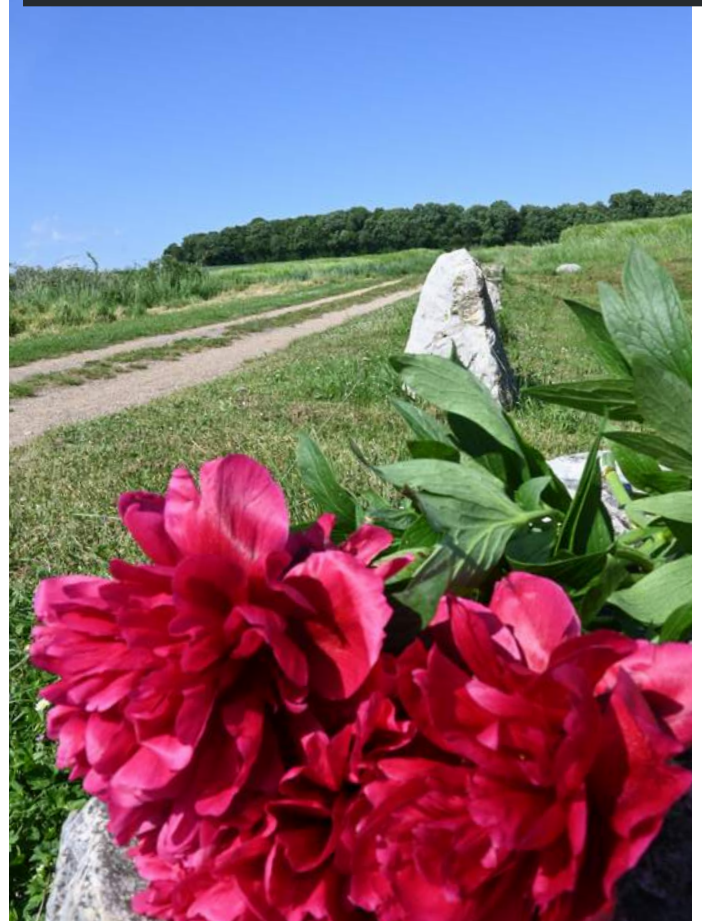
Ces chemins de randonnée ont été conçus pour rendre accessible et mettre en valeur les richesses de la Plaine Dijonnaise. Ces richesses, aussi bien naturelles qu'historiques, maillent notre territoire et peuvent parfois être méconnues. Ainsi, permettre de les redécouvrir, dans le cadre de la marche à pied, seul, accompagné, en famille ou en groupe, c'est leur permettre d'être vues et reconnues à leur juste valeur. Les premières boucles pourront, cette année, sortir de terre : les « Six Filles » et l'« Arnison ».

Les « Six Filles » est une boucle d'environ 6 km qui traverse les territoires de CHAMBEIRE, CESSY-SUR-TILLE et REMILLY-SUR-TILLE. Première d'une série de 18 boucles, elle devrait être opérationnelle dans le courant de l'été 2022 ; l'installation de quelques aménagements, des points de curiosité et du balisage reste encore à réaliser. Cette boucle, à cheval entre des étendues ouvertes et la forêt de CESSY-SUR-TILLE passe devant trois points de curiosité remarquables : le lavoir de CHAMBEIRE, l'élevage de la Tille (parfois appelé « Ferme aux Alpagas ») dont nous vous laissons deviner l'identité de ces pensionnaires originaux et la curiosité éponyme, le chêne des Six Filles. Cet arbre, vieux de presque 150 ans, caché au milieu des bois, offre par sa physionomie une curiosité à ne pas manquer pour les émerveillés de la nature !

La Boucle de l'« Arnison », quant à elle, située à COLLONGES-ET-PREMIÈRES et BEIRE-LE-FORT, offrira un parcours de 3 km, entre bocage, forêt, rivière et grandes étendues, pour de petites promenades apaisantes, pour les petits comme pour les grands. À proximité de cette boucle, vous pourrez trouver l'originale église paroissiale de la Nativité, surplombant la rivière l'« Arnison ».

De nouveaux parcours verront le jour en 2023 et 2024, sur d'autres lieux du territoire, pour que chacune et chacun, selon ses envies, puissent découvrir, sous un autre angle, le territoire de la Plaine Dijonnaise.

Nous profitons pour rappeler à chacun que ces lieux de promenade sont mis à disposition, gracieusement, par les propriétaires pour l'attractivité du territoire. Aussi, il est demandé à tous de respecter cette démarche, en adoptant un comportement responsable et les usages de chacun.



SERVICES COMMUNAUTAIRES

[ENVIRONNEMENT] LES HOUBLONNIÈRES COMMUNAUTAIRES SE DÉVELOPPENT !

Le 4 décembre 2021, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, aidée par le Conseil Municipal de CESSEY-SUR-TILLE, les citoyens bénévoles et l'association Human Positive Effect, ont réalisé la plantation de la première houblonnière communautaire ! Situé au Clos des Charrières, à proximité de la Tille, le terrain choisi s'est vu doter de plus de 100 mètres de haies, composées d'espèces locales et de plus d'une cinquantaine de pieds de houblons, tous issus de variétés anciennes et / ou locales (exemple : le tardif de Bourgogne). Après avoir passé l'hiver et le printemps, confortablement installées sous un épais paillage, les premières pousses montrent maintenant le bout de leurs tiges.

Elles atteignent aujourd'hui, plus de 80 % de reprise de plants et presque 100 % pour la haie. Les premières chaleurs que nous avons connues ne semblent pas perturber les plants présents, qui, tranquillement, développent leurs racines pour se connecter à l'aquifère* (*Sol ou roche réservoir originellement poreuse ou fissurée, contenant une nappe d'eau souterraine).

Ce projet participatif n'en est qu'à ses débuts ; en effet, le Relais Petite Enfance a pu faire découvrir ce lieu atypique, aux Assistant.e.s Maternel.le.s du territoire ainsi qu'aux enfants. A noter qu'à la fin de l'automne 2022, de nouvelles séries de plantations auront lieu. Le développement du bloc de houblon déjà présent se poursuivra, tout comme la plantation de la haie et l'aménagement de l'espace restant, avec l'installation

d'arbres fruitiers, d'arbustes tels que des cassissiers ou des framboisiers, mais également des essences tournées pour la biodiversité ; le tout avec des variétés anciennes et / ou locales. D'autre part, les communes de GENLIS et TART, s'étaient montrées chacune intéressée pour accueillir une houblonnière communautaire ; leurs implantations sont elles aussi programmées pour l'automne.

Si vous souhaitez échanger, participer à une plantation et aux récoltes, parrainer un plant de houblon, ou encore donner un peu de temps pour l'entretien de ces terrains, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Nicolas BAUDOIN, chargé de mission au Service pour la Transition et la Résilience Écologiques.



MARCHÉ DE LA GRAINE
21 MAI 2022 | 9H - 12H

Le MARCHÉ DE LA GRAINE c'est :

- La promotion des semences reproductibles sur le territoire de la Plaine Dijonnaise ;
- La création d'une banque de semences intercommunale ;
- La tenue, deux fois par an, de temps d'échange de semences, de terre (saine) et d'informations !

Rendez-vous au Centre Social
53 rue de Franche-Comté
21110 GENLIS

Information & inscription :
03 45 45 11 34
stre@plainedijonnaise.fr

Agir pour notre territoire et un avenir durable



MARCHÉ DE LA GRAINE : RETOUR EN IMAGES SUR LA 1^{ÈRE} ÉDITION

Les étés et les printemps s'assèchent, les températures ont tendance à s'élever, et les plantations dans les jardins sont facilement la proie des prédateurs. Face à tous ces constats, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, après discussion avec des administrés, a décidé d'encourager la production personnelle particulière et les gestes pouvant concilier production alimentaire et protection de la biodiversité à l'échelle du jardin, à travers l'utilisation de semences reproductibles.

C'est dans ces conditions que le Marché de la Graine a été lancé, pour permettre des temps d'échange de graines entre particuliers, deux fois par an et la mise en place d'une banque de semences intercommunales, pour des échanges tout au long de l'année.

La première rencontre a eu lieu le samedi 21 mai 2022, de 09h à 12h, au Centre Social de la Plaine Dijonnaise, à GENLIS. Cette édition a permis de réunir **près de 30 personnes**, venant de 6 communes, autour de l'idée de jardinage résilient et naturel. Près de 60 sachets de graines ont pu être échangés, représentant **15 variétés de légumes** !

Ce type d'événement est amené à se reproduire et à se déplacer sur le territoire, pour offrir à toutes et tous, l'opportunité de s'informer et d'échanger des variétés durables et adaptées à notre territoire.

Vous souhaitez vous investir dans ce projet ? Partager vos propres productions de graines ou tout simplement échanger entre particuliers lors de ces rassemblements ? Contactez le service pour la Transition & la Résilience Écologiques : stre@plainedijonnaise.fr





PACTE RÉGIONAL POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est mobilisée en 2021 aux côtés de la Région Bourgogne-Franche-Comté autour du Pacte Régional des Territoires. Ce pacte visait à soutenir les entreprises de l'économie de proximité qui ont été touchées par la crise sanitaire.

Un budget de 22 006 euros a été alloué par la Collectivité au Fonds d'Avance Remboursable (FARCT) mutualisé pour permettre à de très petites entreprises de bénéficier d'un prêt à taux zéro et de consolider leur trésorerie. Le montant moyen d'avance remboursable attribué par entreprise bénéficiaire s'élevait à 13 100 euros, et ce FARCT a permis de consolider et de créer **2 666 emplois** en Bourgogne-Franche-Comté.

Une enveloppe de 82 737 euros, co-financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes, a été consacrée au Fonds Régional des Territoires (FRT). Ainsi, 65 274 euros d'aides directes ont été attribuées, sous forme de subventions, au titre du FRT, au bénéfice d'**une vingtaine de commerçants et d'artisans** du territoire de la Plaine Dijonnaise.

Des projets collectifs visant à soutenir le redémarrage, le maintien et le développement d'activités commerciales et artisanales ont également été initiés par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, la commune de THOREY-EN-PLAINE et la ville de GENLIS, pour un montant total de 17 462 euros.

Les Projets collectifs financés sont :

- la mise en place d'un annuaire numérique des commerçants, artisans et prestataires de service locaux ;
- une étude sur la vitalité économique ;
- l'acquisition de panneaux de signalétiques, de borne électrique pour le marché, et de kakémonos.

Service Développement Économique
et Insertion Professionnelle
✉ deveco@plainedijonnaise.fr

QUELLE A ÉTÉ L'UTILITÉ DU FRT POUR VOUS ET VOTRE STRUCTURE ?



MG CONDUITE

« Suite à la pandémie, le FRT nous a permis d'entrevoir un avenir plus positif en nous permettant d'ajouter des prestations à notre offre de formation. Nous avons pu investir dans une remorque, qui nous permet aujourd'hui de proposer les formations aux permis B 96 (PTAC < 4250kg) et BE (PTAC > 4250kg). »

Maxime CHANEL

MG Conduite

32 Route de Dijon, 21110 LONGECOURT-EN-PLAINE

🌐 mgconduite.fr

☎ 09.86.14.30.16



L'HIROND'AILE

« Le FRT m'a permis de gagner en confort et en sécurité. J'ai pu changer la porte et les fenêtres de mon local. J'étais embêtée avec ça, l'hiver il gelait à l'intérieur. En parallèle j'ai pu devenir Relais-colis, activité que je n'effectuais pas auparavant pour des questions d'insécurité liées à mes huisseries. »

Rebecca MARLOT

L'Hirond'Aile

16 rue Nouvelle, 21110 VARANGES

🌐 lhirondaile

☎ 06.18.15.87.85



LA MALLE AUX SOUVENIRS

« Le FRT a été d'une grande aide pour ma jeune entreprise. En tant que photographe famille, grossesse, naissance et mariage, il m'a permis d'investir dans de nouveaux objectifs photographiques afin d'élargir mon activité qui a été impactée par la crise sanitaire, et de proposer de nouveaux services à mes clients. »

Séverine BERGER

La Malle aux Souvenirs

11 Route de Dijon, 21110 AISEREY

🌐 lamalleauxsouvenirsphotographie.fr

☎ 06.44.82.45.87

ENTREPRENDRE



IPERIA

La société a été implantée sur la ZAE de Boulouze en janvier 2010. Elle était un des premiers centre logistique de distribution de pièces de rechange en France, qui en compte désormais 38 aujourd'hui.

Iperia est l'un des trois centres logistiques en France assurant la distribution des pièces de rechange pour le Groupe Automobile Chopard. Son rôle ? Recevoir les livraisons de pièces du groupe automobile (Stellantis) pour ensuite répondre aux commandes de ses clients (les concessions, les agents de marques, les réparateurs indépendants et les garages Eurorepar).

À ses débuts, en 2010, l'entreprise redistribuait des pièces automobiles pour la marque Peugeot. En 2017, Citroën s'associe à elle, suivi quelques années après par Opel, en 2020. Il est aussi prévu une prochaine collaboration avec le groupe Fiat d'ici 2023. Pour satisfaire les besoins de ses clients, Iperia possède un entrepôt d'une superficie de stockage de 7 600 m². À ce jour, près de **8,5 millions de pièces** représentant environ 50 000 références sont en stock. Cet espace permet d'effectuer des livraisons dans les concessions partenaires de Bourgogne-Franche-Comté, dans l'Aube (à TROYES) ainsi que dans les Vosges.

LE BIEN-ÊTRE AVANT TOUT

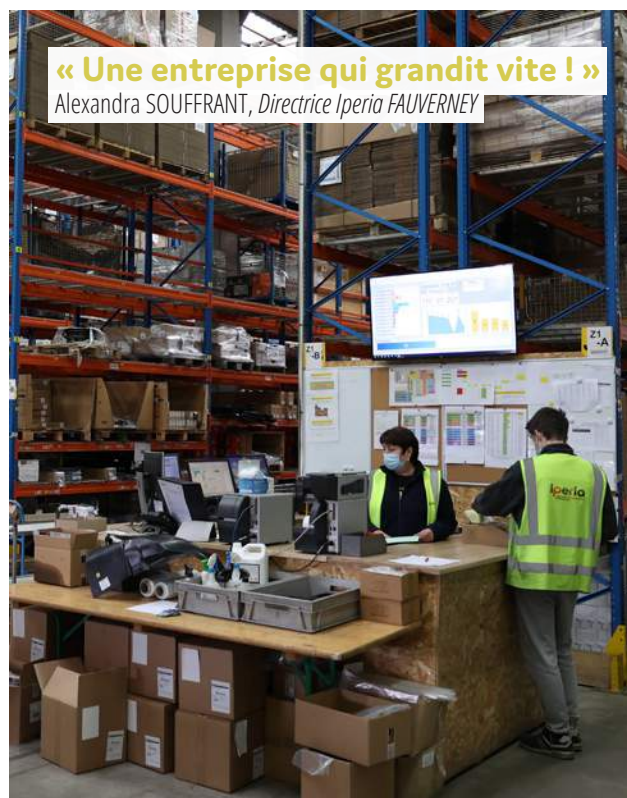
Être une entreprise où il fait bon travailler est un gage de motivation et de performance pour le Groupe Chopard. Des valeurs de bien-être au quotidien qui se sont traduites par une **7^{ème} place** au palmarès des entreprises de 1 000 à 2 500 salariés où il fait bon vivre en France en 2021.

Pour acquérir de meilleures conditions de travail, Iperia aurait besoin de plus d'espace afin de mettre en place des tapis roulant industriels, ce qui permettrait de réduire les charges à porter pour les salariés et de faciliter la circulation des pièces. Dans les entrepôts le positionnement des marchandises n'est jamais figé, si un changement de place permet un gain de temps ou d'accès, il est effectué. En réalisant divers aménagements Iperia a observé que ces employés avaient réduit le nombre de kilomètres réalisés au quotidien. Ils sont passés de **12 à 7 kilomètres** par jour.

QUEL PROJET POUR L'AVENIR ?

Iperia souhaite trouver un terrain assez grand pour l'investir, agrandir ses locaux et ainsi avoir la place pour toutes ses activités, celles en cours et à venir. En projet, on peut noter : le reconditionnement VO qui permettrait d'assurer de manière centralisée et standardisée la préparation des Véhicules d'Occasion pour les concessions du groupe. Un projet concernant l'hydrogène est également discuté, mais sa mise en place n'est pas réalisable dans les locaux actuels.

S'agrandir oui, mais pas à n'importe quel prix. En effet, la volonté d'Iperia et de sa directrice est de conserver les effectifs actuels, donc de ne pas trop s'éloigner géographiquement de leur site. Dans la lignée du Groupe Automobile Chopard, Iperia souhaite conserver ses valeurs familiales.



« Une entreprise qui grandit vite ! »

Alexandra SOUFFRANT, Directrice Iperia FAUVERNEY

Iperia
ZAE de Boulouze, 21110 FAUVERNEY

🌐 iperia.fr
☎ 03.80.10.11.12



JARDINERIE GENLISIENNE

Après des débuts compliqués Mathieu BELLOT et sa jardinerie profitent des beaux jours. Ayant ouvert son établissement au mois de mars 2020, il a dû rapidement s'adapter lorsque le premier confinement lié à la crise sanitaire a été annoncé.

« Quatre jours après l'ouverture de mon établissement, j'ai été contraint de le fermer. »

L'aventure ne pouvait pas plus mal commencer ! L'horticulteur a dû rebondir rapidement et a su trouver une solution lui permettant de ne pas stopper complètement son activité. Il a ainsi adapté son organisation en mettant en place un système de livraison à domicile durant cette période inédite. Travaillant seul, Monsieur BELLOT est fier de ce qu'il a construit, dans un contexte qui n'était pourtant pas favorable au développement de nouvelles entreprises.

QUE TROUVE-T-ON À LA JARDINERIE GENLISIENNE ?

L'espace uniquement en extérieur de près de 400 m², dispose d'une large gamme de végétaux : des arbustes, des plantes tropicales, des plantes vivaces, des arbres fruitiers, des plants de légumes et bien d'autres encore ! Avec un large éventail de variétés, ce passionné de nature a fait le choix de mettre en avant la qualité et le savoir-faire national, avec une gamme de produits majoritairement française.

À la Jardinerie Genlisienne vous retrouverez également tout un espace dédié au matériel, avec des terreaux, des tuteurs ou des pots en plastique 100 % recyclé.

UN HORTICULTEUR AUX PETITS SOINS

Mathieu BELLOT dirige sa jardinerie telle une entreprise familiale, proche de sa clientèle et soucieux de lui apporter les meilleurs conseils. Pour lui, l'accompagnement qu'il propose dans le choix de la bonne plante est une partie essentielle de son métier.

Très actif sur les réseaux sociaux, retrouvez la Jardinerie Genlisienne sur Facebook et sa page qui regorge d'idées et de conseils distillés tout au long de l'année. En vrai professionnel, Mathieu BELLOT saura vous éclairer que vous soyez amateur ou expert, tout le monde est le bienvenu !



Horaires d'ouverture :
 Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 Le dimanche (avril et mai) de 9h à 12h

Direction LABERGEMENT
 La Tille
 Bio Med 21
 Mega Sellerie 21
 Pharmacie GENLIS
 Mairie de GENLIS
 Z.A. DE LA TILLE
 D 25
 D 905

Jardinerie Genlisienne
 22 rue des Roses, 21110 GENLIS
 📞 Jardineriegenlisienne
 ☎ 07.49.07.47.49

SAVOIR-FAIRE EXCEPTIONNELS...



LAMANDINE

Amandine DESCHAMPS a créé Lamandine en 2019 ; ses produits français, artisanaux et éco-cultivés à ROUVRES-EN-PLAINE sont une véritable réussite. L'agricultrice ne produit pas moins d'**une trentaine de variétés de fleurs** (des bleuets, des œillets, des scabieuses...).

En plus d'être cultivées, les fleurs sont aussi récoltées par ses soins pour être soit directement distribuées quand il s'agit de fleurs comestibles ou coupées, soit transformées quand il s'agit d'infusions ou de produits cosmétiques. Les productions Lamandine sont ensuite disponibles dans une quarantaine de points de vente comme à la Boucherie Saint Georges (FAUVERNEY) et à Lucie Naturopathe (THOREY-EN-PLAINE).

Amandine DESCHAMPS a récemment rejoint le label **Savoir-Faire 100 % Côte-d'Or**. Elle faisait déjà partie du Collectif de la Fleur Française et du Collège Culinaire de France.

Lamandine

🌐 lamandine.fr
☎ 06.31.10.47.76

MANUFACTURE DE LONGCHAMP

En 2016 Philippe ORLIAC réactive la Manufacture de Longchamp. Après deux ans de création et de restructuration, l'artisan propose son premier catalogue et son site Internet. Aujourd'hui il **ouvre sa première boutique à LONGCHAMP**, attelée aux ateliers, séparée simplement par des verrières, permettant ainsi aux visiteurs de suivre le processus de création de ces pièces si particulières.

Au quotidien, l'artiste raconte des histoires. Ses créations en porcelaine sont connues pour être spécifiques, voire même uniques. Son rapport avec sa clientèle démontre l'investissement qu'il porte à son travail, afin de s'adapter et de répondre à leurs demandes. Ces clients, principalement des restaurateurs, se sentent d'ailleurs privilégiés de posséder ce genre de pièces. Monsieur ORLIAC souhaite que cet endroit, synonyme de savoir-faire, retrouve bientôt sa notoriété d'antan, grâce à ses collections de porcelaine haut de gamme.

Manufacture de Longchamp

🌐 manufacturedelongchamp.com
☎ 06.35.53.23.93



BOUGIE BOUBAHILY

En 2020, lors du premier confinement, Mylène HUGUENIN se lance dans la création de bougies. Elle se forme seule, impulsée par son désir d'entreprendre, elle crée sa marque nommée Boubahily !

Son idée, une marque de bougies dont elle contrôle l'origine de chaque composant afin d'**éviter la présence de substances CMR** (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques). Elle utilise donc une cire végétale à base de soja, les mèches sont en bois naturel ou en coton sans plomb. Les pots utilisés sont recyclables, ceux qui lui sont rapportés sont ainsi réutilisés. Son prochain challenge ? **Une bougie 100% Côte-d'Or !**

Pour vous procurer ses créations, il est possible de vous rendre dans son atelier à IZIER (sur rendez-vous), les bougies sont aussi disponibles chez certains commerçants, L'Hirond'Aile à VARANGES, ou La Ferme de nos Saveurs à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.

Bougie Boubahily

🌐 bougie-boubahily.business.site
☎ 06.48.32.92.78





DÉCOUVRIR DES HISTOIRES LOCALES

Un territoire se compose d'habitants, de lieux, d'entreprises, d'associations, de structures.

Un territoire vit par la passion, l'enthousiasme, la créativité et l'ambition de chacun.

Découvrez ici plusieurs portraits de ces personnalités et structures qui font la richesse de notre territoire, la Plaine Dijonnaise.

FLORIAN GATT, MARÉCHAL-FERRANT

PLUS QU'UN MÉTIER

Très tôt, Florian GATT s'est trouvé **une passion et un avenir au contact des chevaux**. Dès ses 7 ans, ce maréchal en devenir montait déjà à cheval ; c'est en arrivant au collège qu'il s'est rendu-compte qu'il souhaitait travailler dans la maréchalerie. Il a donc enchaîné avec un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) agricole Maréchal-Ferrant à VERDUN, dans la Meuse, pour devenir ce qu'il est aujourd'hui : un jeune maréchal-ferrant, passionné par son métier. Pour lui, être au contact des chevaux et de la nature est un moyen de s'épanouir dans la maréchalerie, qui à ses yeux n'est pas juste un métier.

« Si ce n'était qu'un travail, je n'aurais pas la même énergie à mettre dans ce que je fais au quotidien, on parle plus d'une passion. »



UN UNIVERS PRENANT

Pour Florian GATT, cela n'a pas été de tout repos, il lui aura fallu se faire une place dans ce milieu si particulier. Installé depuis 3 ans à IZEURE comme maréchal-ferrant, les deux premières années ont été plutôt compliquées. En effet, à ses débuts, il s'occupait principalement de chevaux difficiles et ne travaillait qu'un ou deux jours par semaine par manque de demandes. Aujourd'hui, son rythme de travail a bien changé, avec pas moins de six chevaux à ferrer ou à parer (*entretien de la corne du sabot*) par jour en s'adaptant à la demande du client et aux besoins du cheval. Au total, Florian GATT entretient environ **500 chevaux** sur le territoire de la Plaine Dijonnaise et plus largement, aux alentours de DIJON ou encore BEAUNE. Son savoir-faire l'emmène même jusqu'à SEMUR-EN-AUXOIS, fief reconnu pour la race de cheval Trait Auxois, ainsi qu'en Saône-et-Loire.

Depuis un an, il s'est même un peu réinventé et propose des balades en calèche, un nouvel aspect de son travail qui lui permet de répondre à d'autres sollicitations de la part de sa clientèle et de mettre à contribution son cheval.

« Bientôt, la famille va s'agrandir, je vais accueillir un deuxième cheval de trait ! »

Florian GATT

7 rue d'Amont, 21110 IZEURE

✉ gatt.marechalerie21@gmail.com

☎ 07.83.07.59.80

VÉLO OCCASION

Depuis 2007, Sandrine BONFANTI est à la tête de sa micro-entreprise. Ancienne commerciale, elle a créé Vélo Occasion au moment où elle a décidé de mettre sa vie professionnelle entre parenthèses le temps d'élever ses trois enfants. Cette maman avait le désir d'être au plus près d'eux le temps qu'ils grandissent. Aujourd'hui, le plus jeune a 20 ans et Vélo Occasion est toujours d'actualité.

UNE HISTOIRE INATTENDUE

« L'idée du vélo est arrivée par hasard ! »



La création d'une structure récupérant des vélos afin de les « retaper » pour les revendre ensuite, n'était pas dans les plans de la famille. Sandrine BONFANTI et son mari récupéraient quelques vélos sur des brocantes afin de faire des balades les week-ends, ça n'allait pas plus loin. Un jour, des passants voient les vélos dans la cour et demandent s'ils sont à vendre.

Vélo Occasion est donc la suite logique des balades dominicales de la petite famille. Dès lors, Sandrine BONFANTI décide de créer sa structure. Ayant un mari bricoleur pouvant lui donner un coup de main sur tout ce qui concerne la mécanique et désireuse d'apprendre, elle n'a pas hésité pour se lancer. Sa petite structure a tout de suite bien marché, grâce au « bouche à oreille ». Vélo Occasion participe donc à de nombreuses brocantes ainsi qu'à des bourses aux vélos, une opportunité unique pour se trouver une nouvelle clientèle décidée à acquérir une bicyclette. L'auto-entrepreneuse définit son activité comme prenante, mais l'envie qu'elle met dans ces tâches quotidiennes l'a rend bien plus simple.



Durant la période du COVID-19, Sandrine BONFANTI, soutenue par ses enfants, s'est lancée dans la création d'une page Facebook nommée Vélo Occasion. Garder le contact avec les clients, comme cela aurait été le cas dans sa boutique, ou sur les bourses aux vélos était important pour elle ; le but étant de rester dans la lignée de son entreprise familiale.

Sur le territoire, Vélo Occasion travaille avec le SMICTOM, la déchetterie de GENLIS et celle de LONGECOURT-EN-PLAINE afin de récupérer les vélos qui y sont déposés. Ils sont ensuite remis en état quand cela est possible, ou servent sinon, pour de la récupération de pièces.

« Mon but premier : répondre à toutes les demandes parce que nous avons toutes sortes de clients. »

Et pour cela, pas moins de 200 vélos sont stockés dans son atelier et dans sa cour ! Des vélos pour enfants, des tricycles, des vélos de ville, des vélos de course, on trouve de tout ! Sandrine BONFANTI sera toujours là pour répondre aux interrogations de ses clients, et les aider à choisir le vélo adapté à leurs besoins !

Vélo Occasion

22 rue Principale, 21110 TART

🌐 velo-occasion.wixsite.com

☎ 03.80.31.37.50



LA FORGE DES GRANDS CRUS

Dès son plus jeune âge Pierre-Marc JANNON était attiré par la forge et le feu. C'est pourquoi, dès qu'il en a eu l'opportunité, il est entré en CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) chaudronnerie à AUXONNE. Il entre ensuite chez les Compagnons du Devoir, pour compléter sa formation et aiguiser son savoir-faire en travaillant tout type de métaux. Durant son apprentissage il réalisa un Tour de France durant 6 ans, l'amenant de ANGERS à BORDEAUX en passant par LYON, TOULOUSE...

UN PARCOURS PLUS QUE REMPLI

À l'issue de sa formation, il enchaînera des postes dans différents secteurs : l'agro-alimentaire, le pétrolier puis le nucléaire, des expériences qui lui permettront d'engranger une solide expérience.

En 1988, il crée sa structure à TOULOUSE ; il commence en tant que serrurier et oriente ensuite ses activités vers l'univers de la ferronnerie du patrimoine. Son amour et son goût pour les belles bâtisses font de lui un ferronnier qui aime exercer son métier et redonner leur âme d'antan aux sites sur lesquels il intervient.

De retour aux sources au début des années 2000, Pierre-Marc JANNON travaille quelques temps en intérim, ce moment lui permet de continuer à exercer tout en préparant son avenir.

En 2003, il réalise un stage à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour faire naître La Forge des Grands Crus à GEVREY-CHAMBERTIN. Fort de son expérience et souhaitant mettre à l'épreuve son savoir-faire, il décrochera le 1^{er} prix au Concours des Métiers d'Art et de la Tradition en 2011.

LA FERRONNERIE D'ART

Amoureux du patrimoine, ce passionné ne désirait travailler que dans ce domaine, mais face au manque de demandes, il s'est réinventé et s'est investi dans la sculpture d'art. Un univers dans lequel il faut un grand savoir-faire, et où patience est le maître mot ; la création d'une œuvre est un travail de longue haleine. Pour réaliser une sculpture, Pierre-Marc JANNON suit un processus en 3 étapes :

- Il dessine, fait des plans pour avoir une idée de l'œuvre, le dessin peut être évolutif jusqu'à obtenir un résultat convaincant ;
- Il décline ses dessins en maquette, le but étant de représenter avec le plus de similitude possible l'œuvre finale ;
- Enfin il forge le métal choisi, pour lui faire prendre la forme désirée. Il assemble les éléments qui composent l'ouvrage pour arriver à un résultat cohérent.

Sa passion pour le fer, le travail et son investissement sont les ingrédients essentiels à la création de ses œuvres. Dans ce travail manuel, le moindre détail doit être maîtrisé.

L'enfant du pays, fan de notre gastronomie et dans son désir de créer des pièces toujours plus impressionnantes, a d'ailleurs réussi à sublimer l'escargot de Bourgogne, en une sculpture magistrale.



La Forge des Grands Crus

2 Chemin de la Ringolle, 21110 VARANGES

🌐 jannon-forgeron-sculpteur.com

☎ 07.67.45.97.43



LA FERME DU BEL OUSIA UN UNIVERS 100 % BIO !

Maraîchère depuis peu, Sandrine LAGARDE s'est lancée dans la production de fruits et de légumes en agriculture biologique depuis trois saisons. Avant de se consacrer aux fruits et légumes, la maraîchère occupait un poste de conseillère en entreprise sur le plan social, orienté notamment sur l'amélioration des conditions de travail.

SA NOUVELLE VIE

Après s'être adonnée au bien-être des travailleurs durant de nombreuses années, elle prend soin aujourd'hui d'une quarantaine de variétés de légumes différents. Faire pousser de la nourriture est pour elle une vraie raison de se lever et de s'investir chaque jour dans son travail. Cependant, partager ce qu'elle produit n'est pas suffisant, elle dispense aussi ses astuces concernant les produits frais et ses recettes du quotidien par le biais d'une newsletter et sur son site internet. Sandrine LAGARDE trouve important d'accompagner son client du jardin à l'assiette, elle décrit elle-même sa ferme comme étant

« Un jardin pour
votre cuisine... »

Elle ne souhaite pas simplement être votre maraîchère mais aussi votre muse en cuisine. Elle encourage même sa clientèle à produire leurs propres fruits et légumes. Pour cela elle vend des plants, afin de montrer la satisfaction que procure le fait de cuisiner et manger ce que l'on parvient à produire soi-même.

UNE MARAÎCHÈRE AUX PETITS OIGNONS

Sandrine LAGARDE profite aujourd'hui pleinement de la serre implantée le printemps dernier, un espace dans lequel elle peut maîtriser quasiment tous les éléments, dont la température, qui lui permet de booster sa production. À son arrivée sur l'exploitation, Sandrine LAGARDE a lancé son accréditation pour que ses productions soient certifiées bio et elles le sont désormais. Pour cela, elle doit, à toutes les saisons, changer ses plants de places, créant ainsi une rotation de ses cultures. Cela leur permet en effet de bénéficier de tous les apports nécessaires de la terre et de prévenir de certaines maladies comme le mildiou. Ce système est un réel atout pour le rendement de ses parcelles.



Sandrine LAGARDE propose, via son site Internet, de réserver vos produits en ligne pour les récupérer le vendredi soir de 17 h à 19 h, directement sur place, à la ferme du Bel Ousia à FAUVERNEY. Il est aussi possible d'y aller sans réservation. Elle fait également partie de l'AMAP des Équinoxes de GENLIS ; retrouvez-la de 18 h à 19 h, tous les mercredis à la salle Prieur.



La ferme du Bel Ousia
D109, 21110 FAUVERNEY
🌐 lafermedubelousia.fr
✉ contact@lafermedubelousia.fr

VOS ACTUALITÉS DE PROXIMITÉ

CÉRÉMONIE D'INAUGURATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DIJONNAISE

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a organisé une matinée d'inaugurations pour présenter ses nouveaux locaux, le samedi 25 septembre 2021.

Ce temps fort, qui survient après deux années d'une crise sanitaire sans pareille, a démarré à AISEREY, avec la présentation de **la Ferme aux Escaliers** (12 rue du Jura). Ce bâtiment, classé aux monuments historiques, a été réhabilité en Accueil de Loisirs Sans Hébergement, grâce au talent et à l'ingéniosité d'Emmanuelle ANDRÉANI (Cabinet Siz-X) et du groupe Rougeot, nécessitant cependant plusieurs années de travaux. Avec une capacité d'accueil de **250 convives sur le temps méridien**, les 1000 m² qui composent ce lieu, ont été pensés et aménagés pour accueillir les enfants dans différents espaces spacieux et lumineux, offrant également un cadre de travail unique aux équipes techniques et d'animation. Les invités ont pu découvrir en avant-première ce nouveau site, alliant modernité, savoir-faire et histoire.

La cérémonie d'inauguration s'est poursuivie à VARANGES, avec un second **Accueil de loisirs** (10 route de Genlis), imaginé par le cabinet d'Architectes B.A.U. Dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre VARANGES et MARLIENS, la réhabilitation d'une partie de l'école permet aujourd'hui d'accueillir les **75 enfants** des deux communes sur

les temps périscolaires (matin, midi et soir). Après le traditionnel coupé de ruban, Monsieur Simon GEVREY, *Maire de VARANGES*, Madame Zineb HEMAIRIA, *Vice-Présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse*, et Monsieur Patrick MOREAU ont pris chacun quelques minutes pour revenir sur ces projets.

L'ensemble des invités s'est ensuite rendu à GENLIS, pour découvrir **l'Espace d'Activités Physiques Adaptées Seniors** (Espace APAS), inauguré par Madame Nathalie SEGUIN, *Vice-Présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie*. Avec une démonstration de tous les équipements, par Sébastien GOSSOT, *représentant de l'entreprise AJ3M*, qui a installé les équipements. La mise en place de cet espace s'inscrit dans l'idée du maintien de l'autonomie physique et intellectuelle des personnes âgées. Ces dispositifs, à destination des Seniors, sont en libre-accès aux horaires d'ouverture du Centre Social de la Plaine Dijonnaise (12 rue de Franche-Comté).

[DERNIÈRE ÉTAPE DU CIRCUIT] L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE

Cette matinée s'est terminée par l'inauguration du nouveau **siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise**, situé au 12 rue Ampère à GENLIS. Officiellement ouvert depuis le 17 mai 2021, ce lieu a pu bénéficier du savoir-faire et de l'expertise du cabinet d'Architectes Godart + Roussel, accompagné des différents corps d'entreprises mobilisés sur ce projet. Plusieurs mois de travaux ont été nécessaires pour réhabiliter les anciens bureaux d'ENEDIS et permettre aujourd'hui d'accueillir l'ensemble des services administratifs (35 agents à ce jour) dans des locaux modernes et adaptés à l'accueil du public.

Monsieur Patrice ESPINOSA, *Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise*, a pu saluer l'engagement de chacun, entreprises, élus, agents, dans la concrétisation de ce projet, réunis autour d'un objectif commun : *Agir pour notre territoire et un avenir durable*.

Les représentants institutionnels et élus présents pour l'occasion, Monsieur Christophe MAROT, *Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or*, Madame Fadila KHATTABI, *Députée de Côte-d'Or*, Monsieur François PATRIAT, *Sénateur de Côte-d'Or*, Monsieur Guillaume RUET, *Conseiller Départemental* et Monsieur Martial MATHIRON, *Maire de GENLIS et Conseiller Départemental*, ont pu chacun, à cette occasion, prendre la parole pour clôturer cette cérémonie d'inauguration si attendue.



EN BREF

[COLLECTIVITÉS] SIGNATURE D'UNE CHARTE DE COOPÉRATION

Vendredi 25 mars 2022, Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et Monsieur Ludovic ROCHETTE, Président de la Communauté de Communes Norge et Tille, ont signé, en présence de leurs Vice-Présidents, une charte de coopération, permettant une collaboration étroite entre les deux EPCI.

Au-delà du fait d'être voisins, les territoires de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de celle de Norge et Tille ont des similitudes périurbaines, paysagères et géographiques, mais également démographiques. Tout en réaffirmant leur volonté de rester deux communautés distinctes, elles souhaitent développer des relations favorisant **une mutualisation devenue aujourd'hui indispensable**.

Si elles possèdent des atouts et des enjeux communs, elles partagent également une même conviction, celle que toute coopération, réflexion et échange, est nécessairement générateur d'idées nouvelles, propices au développement des territoires. Cette démarche concertée qui prend aujourd'hui la forme d'une Charte, ne fait que traduire la réalité du terrain, celle d'une coopération souhaitée au regard de compétences communes. Cette charte consiste à approfondir la coopération des deux Communautés de Communes dans tous les domaines de leurs compétences, toujours en lien avec leurs communes. Aussi, elles s'engagent à donner la priorité à la

mutualisation, dans l'intérêt des habitants du territoire. Les deux EPCI collaborent déjà, en particulier au niveau du droit des sols où leurs communes sont adhérentes. Grâce à cette charte, d'autres projets pourront être menés collectivement, comme les appels à projets de l'État et notamment ceux liés à la mobilité.



CENTRE SOCIAL : JOURNÉE PORTES OUVERTES 2022

Depuis maintenant plusieurs années, le Centre Social organise une journée Portes Ouvertes afin de faire découvrir aux habitants les activités, sorties et projets proposés tout au long de l'année. Le Centre Social est ouvert à tous, venez à la rencontre de l'équipe et des 25 bénévoles qui le compose !

Vous souhaitez participer à nos activités ? À nos sorties ?

Cette journée est l'occasion de découvrir ou de redécouvrir nos ateliers, de se rencontrer et d'échanger en toute convivialité.

Au programme :

- Présentation des ateliers pour la saison 2022 - 2023 avec la présence des bénévoles et de l'équipe du Centre Social ;
- Banquet citoyen avec repas partagé ;
- Spectacle : Alice Comédies de Walt Disney.

Rendez-vous samedi 17 septembre 2022, de 9h à 17h
(12 rue de Franche-Comté | 21110 GENLIS)

Centre Social de la Plaine Dijonnaise

✉ centresocial@plainedijonnaise.fr

☎ 03.80.47.29.99

La Plaine Dijonnaise
Communauté de communes

JOURNÉE
PORTES OUVERTES

SAMEDI
17
SEPTEMBRE

CENTRE SOCIAL DE LA PLAINE DIJONNAISE

Agir pour notre territoire et un avenir durable

plainedijonnaise.fr

illiwap

©Freepik | Mai 2022 | Centre Social

EN BREF



[1^{ÈRE} ÉDITION] FORUM EMPLOI

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a organisé son premier Forum Emploi, le 29 mars dernier à GENLIS.

Pour cette première édition, les Élus ont pu saluer le travail et l'investissement du Point Relais Emploi de la Plaine Dijonnaise. L'objectif étant de favoriser la rencontre des personnes du territoire en recherche d'emploi, de stage ou d'alternance, avec des entreprises locales qui recrutent et saisissent des opportunités d'insertion professionnelle. **41 entreprises**, représentant différents secteurs présents sur le territoire (industrie, transport & logistique, commerce, restauration, bâtiment & construction, agriculture, transformation du bois, administration publique, Défense, service d'aides à la personne et de la santé...) ont répondu présentes et plus de **250 visiteurs** se sont lancés à leur rencontre pour échanger, discuter et partager (93 % des participants se sont dits très satisfaits).

Un après-midi riche d'échanges et de mises en relation, des emplois locaux pourvus, le tout empreint de dynamisme et de bonne humeur ! Une belle réussite qui appellera certainement une nouvelle édition l'année prochaine.



[2^{ÈME} ÉDITION] SEMAINE DE LA MIXITÉ

Actuellement, la moitié des emplois occupés par les femmes sont encore concentrés sur seulement 12 des 87 familles professionnelles identifiées en France, alors que les hommes sont présents parmi toutes les familles professionnelles.

Afin de contribuer à faire avancer l'égalité professionnelle et déconstruire les stéréotypes, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, via le Point Relais Emploi, s'est engagée à travailler à l'organisation de la **seconde édition de la Semaine de la Mixité** des Formations et des Métiers, aux côtés de l'association FETE (Femmes Égalité Emploi) qui aura lieu du **lundi 17 au vendredi 21 octobre 2022**, sur le territoire Val de Saône - Plaine Dijonnaise.

La Semaine de la Mixité rassemble, sur plusieurs jours, des ateliers, débats, visites d'entreprises, spectacles et expositions. Plusieurs partenaires sont mobilisés : Collectivités, collèges, lycées, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, ainsi que des entreprises locales, afin de pouvoir conduire plusieurs actions à destination de publics très différents.

Vous exercez une activité professionnelle plutôt genrée du sexe opposé, n'hésitez pas à vous faire connaître pour apporter votre témoignage ou participer à l'expo photo de la Plaine Dijonnaise et contribuer à déconstruire les stéréotypes ! Contactez le PRE | emploi@plainedijonnaise.fr |



EN BREF

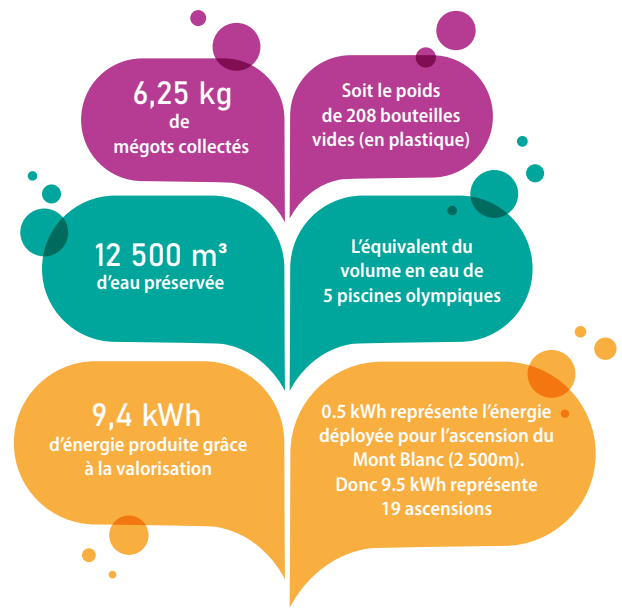
[CENDRIERS CY-CLOPE] POUR LA GESTION DES ZONES FUMEURS ET LE RECYCLAGE DES MÉGOTS

Depuis maintenant deux ans, deux cendriers Cy-Clope ont été installés par la Collectivité, un au Centre Social de la Plaine Dijonnaise et un au siège de la Communauté de Communes.

Ces Cy-Clopeurs ont été installés afin de permettre **une meilleure gestion des mégots**. Le contenu de ces cendriers est récolté une fois par trimestre.

Quand les mégots arrivent sur un site de traitement, ils suivent un processus de valorisation bien particulier. Les mégots sont mélangés à d'autres déchets dangereux, tels que des huiles de moteurs ou encore des peintures, afin d'être transformés en une poudre. Cette poudre est nommée Combustible de Substitution Énergétique (CSE). Elle servira de combustible afin d'alimenter des fours en énergie. Cette valorisation énergétique permet ainsi d'économiser l'utilisation de matières premières. La collecte de ces mégots de cigarette par les cendriers Cy-Clope permet donc de **les recycler à 100 % !**

En quelques chiffres, voilà ce qu'ont récolté et permis les deux Cy-Clopeurs :



LA COLLECTIVITÉ S'ÉQUIPE DE VÉLOS ÉLECTRIQUES !

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a décidé, dans une démarche de sobriété énergétique en adéquation avec les impératifs professionnels de ses agents, de s'équiper d'une flotte de quatre vélos électriques. Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- Diminuer la consommation énergétique, (les émissions de gaz à effet de serre), en substituant des trajets en voiture par des trajets en vélo ;
- Améliorer, dans une certaine mesure, la santé et le bien-être par la possibilité d'activités physiques ;
- Permettre aux agents d'essayer ce type de dispositif afin qu'ils puissent appréhender l'assistance électrique pour un éventuel achat dans leur vie personnelle;
- Montrer par l'exemple que la voiture n'est pas systématiquement nécessaire et comprendre les attentes du cycliste sur le territoire (sécurité, aménagement, etc.).

Ces vélos, mis en circulation courant mai, sillonnent déjà le territoire de la Plaine Dijonnaise, n'hésitez pas à les guetter !



EN BREF

[2^{ÈME} ÉDITION] CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est le théâtre d'un mouvement pendulaire important, notamment avec la proximité de Dijon Métropole. En effet, presque 80 % des actifs de la Plaine Dijonnaise vont travailler sur le territoire métropolitain. Ces déplacements sont sources de pollution et de trafic importants et caractéristiques de la dépendance à l'autosolisme* (**Pratique solitaire de la conduite d'un véhicule motorisé*), conséquences plus que cause.

Ainsi, pour tenter de limiter la pollution, la Collectivité s'est engagée dans le Challenge de la Mobilité ; événement porté par l'Agence pour la Transition Écologique et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce challenge permet aux entreprises du territoire d'engager leurs collaborateurs, si ces derniers le souhaitent, durant une semaine, à limiter l'utilisation de leur véhicule et le recours à l'autosolisme, en passant par des méthodes « traditionnelles » (covoiturage par exemple) jusqu'au plus originales.

La prochaine édition est prévue **du 19 au 25 septembre**, alors n'hésitez pas solliciter vos collègues et amis à participer, avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, à ce challenge !



FESTIVAL des SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES

DU 24 SEPT. AU 2 OCT. 2022

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

FESTIVAL DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES

Pour la deuxième année consécutive, la Région Bourgogne-Franche-Comté lance le Festival des Solutions Écologiques.

Ce programme permet à chacun, particulier, association, entreprise, établissement scolaire ou collectivité, de promouvoir une action en lien avec l'environnement et de la subventionner. En 2021, la houblonnière communautaire, à CESSEY-SUR-TILLE a pu bénéficier de cette aide.

Le fonctionnement du Festival des Solutions Écologiques est le suivant : il s'agit, partout en Bourgogne-Franche-Comté, sur une semaine, de mettre en avant des actions utiles pour notre environnement, par l'organisation d'activités et sa promotion dans les supports de communication de la Région.

Pour savoir si des événements auront lieu autour de chez vous, n'hésitez pas à suivre l'actualité du **Festival des Solutions Écologiques**.

Nous encourageons également toutes les personnes souhaitant promouvoir leur travail et leur investissement à suivre les prochaines actualités de la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour s'inscrire à la prochaine édition 2023 !



[SMICTOM] L'UTILOTROC EST DE RETOUR !

Dans le cadre du programme de réduction des déchets, le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise organise régulièrement des journées de l'UTILOTROC sur les 4 déchetteries du territoire : GENLIS, IZIER, LONGECOURT-EN-PLAINE et ARC-SUR-TILLE mais également avec les associations locales, les écoles et les Conseils Municipaux des Jeunes du territoire.

L'UTILOTROC, C'EST QUOI ?

Durant cette journée, tous les usagers de la déchetterie peuvent venir déposer au stand de l'UTILOTROC, les objets dont ils n'ont plus besoin (à condition qu'ils soient propres et réutilisables). Des appareils électriques, meubles, jouets, livres, CD, DVD, vaisselles, bibelots, ou tout ce qui relève du jardin. Ces objets pourront être repris gratuitement par tout autre usager intéressé, même si celui-ci n'a rien déposé. Cette journée est aussi l'occasion de promouvoir la réparation des objets : vous pourrez bénéficier d'un diagnostic gratuit puis, dans la mesure du possible, d'une réparation sur place.

Depuis le lancement des journées de l'UTILOTROC en 2020, plus de 4 tonnes d'objets ont retrouvé, grâce à vous, une seconde vie dans de nouvelles familles !

OÙ ET QUAND ?

- **Samedi 27 août** (10h00 – 12h00 / 14h00 – 16h00) : Déchetterie de GENLIS
- **Samedi 10 septembre** (10h00 – 12h00 / 14h00 – 16h00) : Déchetterie de LONGECOURT-EN-PLAINE
- **Samedi 24 septembre** (10h00 – 12h00 / 14h00 – 16h00) : Déchetterie d'IZIER
- **Mercredi 12 octobre** (14h00-16h00) : Déchetterie d'ARC-SUR-TILLE
- **Vendredi 21 octobre** (10h00 – 12h00 / 14h00 – 16h00) : Déchetterie de GENLIS



Vous faites partie d'une association, d'une école, d'une mairie et vous souhaitez organiser un UTILOTROC ?

Le SMICTOM vous met à disposition gratuitement tout le matériel nécessaire (tonnelles, tables, balances, communication) et des conseils pour organiser cet événement !

**Contactez-nous : prevention@smictom-plainedijonnaise.fr
: 03.80.37.84.85**



CABANON DE L'UTILOTROC : FAMILLE ZÉRO DÉCHET

En complément des journées de l'UTILOTROC et de la Réparation, le SMICTOM expérimente un cabanon de l'UTILOTROC « *Famille Zéro déchet* » à la déchetterie de LONGECOURT-EN-PLAINE. L'objectif de ce cabanon est d'impulser une nouvelle dynamique à la pratique du don et du réemploi des objets pour les usagers des déchetteries.

DONNEZ, PRENEZ, RÉPAREZ !

Le principe est simple. Des bénévoles du territoire vous accueillent pour recevoir vos dons et vous donnent accès à l'espace UTILOTROC. Les objets qui n'auront pas trouvé preneur seront donnés à des ressourceries locales. Le réemploi et la réparation des objets contribuent au prolongement de leur durée de vie et participent ainsi à une consommation plus responsable, à la préservation des ressources planétaires et à la réduction de la production de déchets.

Les horaires d'ouverture du cabanon de l'UTILOTROC « Famille Zéro déchet » sont affichés en déchetterie et sont accessibles sur notre site Internet (smictom-plainedijonnaise.fr) depuis la rubrique **Réduire mes déchets – donner une seconde vie à mes objets**.

Pensez à vous munir de votre carte de déchetterie !

Retrouvez aussi toutes nos informations pratiques sur les applications « Panneau Pocket » et « Facebook » !





ANNUAIRE DES COMMUNES

AISEREY

Place de la Mairie
21110 AISEREY

☎ 03 80 29 68 90

✉ mairie.aiserey@wanadoo.fr

FAUVERNEY

Place de la Mairie
21110 FAUVERNEY

☎ 03 80 39 70 06

✉ secretariat-mairie@fauverney.fr

LONGECOURT-EN-PLAINE

Place de la Mairie
21110 LONGECOURT-EN-PLAINE

☎ 03 80 79 10 10

✉ longecourt.mairie@wanadoo.fr

MARLIENS

2, rue de l'Église
21110 MARLIENS

☎ 03 80 47 28 61

✉ mairie-de-marliens@wanadoo.fr

BEIRE-LE-FORT

21, rue de la Rivière
21110 BEIRE-LE-FORT

☎ 03 80 31 38 39

✉ mairie.beirelefort@orange.fr

GENLIS

18, Avenue Général de Gaulle
21110 GENLIS

☎ 03 80 47 98 98

✉ info@mairie-genlis.fr

PLUVET

2, Grande rue
21110 PLUVET

☎ 03 80 39 42 23

✉ mairie.pluvet@wanadoo.fr

BESSEY-LES-CITEAUX

2, rue d'Amont
21110 BESSEY-LES-CITEAUX

☎ 03 80 29 73 06

✉ secretariat@besseylesciteaux.com

IZEURE

2, rue de Bessey
21110 IZEURE

☎ 03 80 29 73 80

✉ izeure.mairie@wanadoo.fr

ROUVRES-EN-PLAINE

1, Grande rue
21110 ROUVRES-EN-PLAINE

☎ 03 80 39 81 24

✉ secretariat@rouvresenplaine.fr

CESSEY-SUR-TILLE

9, rue de la Louve
21110 CESSEY-SUR-TILLE

☎ 03 80 47 28 66

✉ mairie-cessey@wanadoo.fr

IZIER

1, rue de la Mairie
21110 IZIER

☎ 03 80 31 24 47

✉ mairie.izier@orange.fr

TART-LE-BAS

2, Grande rue
21110 TART-LE-BAS

☎ 03 80 31 35 84

✉ mairie.tartlebas@wanadoo.fr

CHAMBEIRE

17, Grande Rue
21110 CHAMBEIRE

☎ 03 80 31 20 47

✉ mairie.chambeire@wanadoo.fr

LABERGEMENT-FOIGNEY

8, rue de l'Église
21110 LABERGEMENT-FOIGNEY

☎ 03 80 31 25 20

✉ mairie.labergementfoigney@orange.fr

TART

25, rue Principale
21110 TART-LE-HAUT

☎ 03 80 31 26 18

✉ contact@communedetart.fr

COLLONGES-ET-PREMIÈRES

1, rue de Beire-le-Fort
21110 COLLONGES-ET-PREMIÈRES

☎ 03 80 31 28 14

✉ collonges.mairie@wanadoo.fr

LONGCHAMP

2, rue Haute de l'Église
21110 LONGCHAMP

☎ 03 80 31 28 04

✉ longchamp21.mairie@wanadoo.fr

THOREY-EN-PLAINE

42, route de Dijon
21110 THOREY-EN-PLAINE

☎ 03 80 79 12 79

✉ mairie@thoreyenplaine.fr

ÉCHIGEY

5, rue Antoine Guillaume
21110 ÉCHIGEY

☎ 03 80 29 75 93

✉ mairie.echigey@wanadoo.fr

LONGEAULT-PLUVAULT

5, route de la Première Armée à LONGEAULT
21110 LONGEAULT-PLUVAULT

☎ 03 80 47 97 20

✉ contact@mairie-longeaault-pluvault.fr

VARANGES

8, route de Genlis
21110 VARANGES

☎ 03 80 47 97 10

✉ mairiedevarangues@wanadoo.fr

La Plaine Dijonnaise | Magazine est une publication officielle de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Directeur de la Publication : Patrice ESPINOSA

Rédaction & conception : Gilles BRACHOTTE

Marion RASPAUD | Florian VAUTRIN

Courriel : communication@plainedijonnaise.fr

Impression : Graphi System

Tirage : 9 900 exemplaires

Dépôt légal N° ISSN : 2824-8392

Crédits photos : CCPD | Freepik | Ipéria | Lamandine | Starline | Macrovector | Pikisuperstar | MG Conduite | La Malle aux Souvenirs | Manufacture de Longchamps | La Forge des Crus | vectorjuice | katemangostar |

LES CONTACTS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

CENTRE SOCIAL DE LA PLAINE DIJONNAISE

12, rue de Franche-Comté
21110 GENLIS

☎ 03 80 47 29 99

✉ centresocial@plainedijonnaise.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

5, impasse Arago
21110 GENLIS

☎ 03 80 47 29 90

✉ claire.bouhey@plainedijonnaise.fr

✉ nathalie.bataille@plainedijonnaise.fr

ANTENNE RELAIS PETITE ENFANCE

18, rue du Bois
21110 THOREY-EN-PLAINE

☎ 03 80 47 29 90

✉ julie.camus@plainedijonnaise.fr

MULTIACCUEIL PETITE ENFANCE - NORD

12, rue de Franche-Comté
21110 GENLIS

☎ 03 80 47 29 91

✉ mapenord@plainedijonnaise.fr

MULTIACCUEIL PETITE ENFANCE - SUD

26, route de Dijon
21110 THOREY-EN-PLAINE

☎ 09 70 21 07 63

✉ mapesud@plainedijonnaise.fr

POINT RELAIS EMPLOI

12, rue de Franche-Comté
21110 GENLIS

☎ 03 80 47 29 95

✉ emploi@plainedijonnaise.fr

PERMANENCE POINT RELAIS EMPLOI

18, rue du Bois
21110 THOREY-EN-PLAINE

☎ 03 80 47 29 95

✉ emploi@plainedijonnaise.fr

CENTRE DE FACTURATION UNIQUE

☎ 03 80 37 81 82

✉ cfu@plainedijonnaise.fr

MOBIPLAINE

☎ 0 805 380 300

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

12 rue Ampère | BP 53
21110 GENLIS

Ouvert du lundi au vendredi, de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

☎ 03 80 37 70 12

✉ accueil@plainedijonnaise.fr



Pour vos déplacements, ayez
le réflexe Mobiplaine !

